

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016.

Nombre de conseillers

En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil seize

Le dix-sept novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 novembre 2016.

Présents :

Mme Cadete Virginie, Mme Gibert Annie, Mme Juste Ginette, M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, M. Coplo Edouard, M. Cantin Sébastien, M. Dauron Alain et M. Fleurier Rémy.

Personnes excusées :

Mme Danjou Francine et M. Ortéga Frédéric (pouvoir à M. Dauron).

Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

Projet de création d'un circuit pédestre interprété autour de la Montagne des Fanaux.

Trois personnes de la Maison de Loire sont venues présenter un projet de circuit interprété qui serait situé dans le secteur de la montagne des Fanaux. Pour cela, il faudrait définir le type de circuit : familial ou sportif. Mme Gibert, Co-Présidente de la Maison de Loire ne participe pas au débat. Le conseil municipal est d'accord sur le principe de créer un circuit. Il demande un devis détaillé et les subventions pouvant être allouées. Il faut aussi s'assurer que ce projet ne soit pas de la compétence de la communauté de communes.

Achat des terrains AB 386 et 389.

Considérant que Madame GUILLOU Marie-Paule, veuve KEVER, est décédée,

Considérant que le service des Domaines a été nommé curateur de la succession de Madame GUILLOU Marie-Paule, veuve KEVER, par ordonnance du 17 août 2015 n°15/00366,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, d'acquérir les terrains cadastrés section AB numéros 386 et 389 d'une superficie de 1 040 m², ainsi que les parts et portions de la parcelle AB 146, cour commune d'une superficie de 385 m², appartenant à la succession de Madame GUILLOU Marie-Paule, veuve KEVER, au prix de 10 000 euros, hors frais notariaux.

Les frais d'actes seront à la charge de la commune. La rédaction des actes sera confiée à l'office notarial de Maître Julien Bigeard, suppléant de Maître Pierre Jouaire, 1 rue des Grandes Chenevières, BP 2, 18240 Léré.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du compromis de vente, de l'acte de vente et de tous les actes liés à cet achat.

Représentation en conseil communautaire : nombre d'élus et mode de désignation.

Dans le cadre de la fusion de la communauté de communes Cœur de Pays Fort/Sancerrois/Haut Berry Val de Loire, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour de choisir la répartition avec 46 sièges communautaires.

S.D.E. 18 : ajout de 2 points lumineux et rénovation aux Fortes Terres de l'éclairage public.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 11 voix pour :

- de réaliser l'extension de l'éclairage public, soit l'ajout de deux points lumineux poteaux existants, un au chemin des Fermiers et un au chemin de la Vigne pour un montant de 2 770,00 € H.T, avec une participation de la collectivité à hauteur de 50 % soit 1 385.00 € H.T.
- le plan de financement prévisionnel pour la rénovation de l'éclairage public aux Fortes Terres pour un montant de 641,00 € dont 320,50 € à la charge de la collectivité.

Subventions voyages scolaires.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de verser :

- 150 € par élève de Sury près Léré scolarisé à l'école Camille Boistard de Léré (classe de Mme Montagu CE2/CM1) partant en voyage scolaire à Chailles (41) du 10 au 14 avril 2017 soit 4 élèves x 150 € = 600 €. Un premier versement de 300 € sera versé en 2016 et le solde sera versé en 2017 en fonction du nombre de participants réels au séjour.
- 100 € par élève de Sury près Léré scolarisé au collège Claude Tillier partant en voyage scolaire à Longevilles mont d'or (25) du 13 au 16 décembre 2016 soit 4 élèves x 100 € = 400 €.

Subvention pour les stages.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de verser la somme de 100 euros par semaine aux stagiaires pour les remercier de leur travail aux services administratifs et techniques durant leurs stages sous condition que Monsieur le Maire atteste que le versement soit mérité.

Subvention correspondant social gendarmerie:

Des informations complémentaires seront demandées sur le rôle et le coût du correspondant social gendarmerie. Ce sujet sera délibéré lors du prochain conseil municipal.

Suppression d'un poste adjoint administratif de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}.

Vu la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème} le 03 juin 2016 suite à l'avancement de grade de Melle Delphine Bertrand,
Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 26 septembre 2016,
Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}.

Opérations comptables de fin d'année.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité par 11 voix pour, Monsieur le Maire à dépenser en 2017 les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2016 soit :

- Chapitre 16 : 199 503 €.
- Chapitre 20 : 18 000 €.
- Chapitre 21 : 234 034 €.

et de percevoir des dons et quêtes, des indemnités des compagnies d'assurance en cas de sinistre en 2017 sur le budget communal.

Indemnités du comptable public.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité par 11 voix pour, Monsieur le Maire à verser les indemnités au comptable public M. Jean-Yves CARLA au taux de 100 % pour la gestion de 120 jours soit un montant brut de 212.00 € et un montant net de 193.23 €.

Travaux d'abattage d'une haie de 102 thuyas située à la Chapelle route de Léré.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu 3 devis pour les travaux d'abattage, d'évacuation et de dessouchage d'une rangée de 102 thuyas située à la Chapelle route de Léré :

- Entreprise Raffestin Francis pour un montant de 2 550.00 € H.T.
- Entreprise Raclin Bruno pour un montant de 6 670.83 € H.T.
- Entreprise Van Dorp pour un montant 4 106.50 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour de retenir l'entreprise la mieux disante, soit l'entreprise Raffestin pour un montant de 2 250.00 € H.T.

Achat de volets roulants au bar restaurant « Chez Fred.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu 2 devis pour le remplacement des 9 volets roulants au bar restaurant « Chez Fred », appartenant à la commune :

- Entreprise Clair de baie pour un montant de 9 000.00 € H.T.
- Entreprise NRJ habitat pour un montant de 9 507.00 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour de retenir l'entreprise la mieux disante, soit l'entreprise Clair de baie pour un montant de 9 000.00 € H.T.

Eau potable :

M. Dauron présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public sur l'eau potable. Le service d'eau potable du SIAEP Val de Loire Pays Fort regroupe 20 communes. L'eau est distribuée à 7 262 abonnés. La consommation moyenne est de 282 litres par jour et par abonné. L'eau du syndicat est de bonne qualité. Le prix du service comprend une partie fixe (l'abonnement et un prix au m³ consommé). Par exemple, un abonné domestique consommant 120m³ en 2016 paiera 254.75 € T.T.C. soit 2.12 € le m³.

14 juillet :

Le devis d'animation de M. Houard pour un montant de 550 € T.T.C. a été accepté ainsi que celui de l'entreprise Corcelle pour la location d'un chapiteau (transport, montage et démontage) de 450 m³ pour un montant de 3 720 € T.T.C.

La commission qui gère la préparation du juillet est composée de Mme Cadete, M. Borderieux, M. Coplo, M. Dauron et M. Fleurier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- Un lampadaire à l'abribus a été cassé par un véhicule.
- Mme et M. Gilles ont fait don d'un parc scénique à la commune.
- Un courrier au sujet des inondations a été renvoyé à la Préfecture, le premier étant resté sans réponse.
- De divers remerciements.
- Un article est paru dans le journal de Gien informant sur les achats effectués grâce à la collecte de bouchons.
- La distribution du colis des aînés aura lieu samedi 10 décembre à partir de 14h : les volontaires pour participer à la distribution sont : Mme Cadete, Mme Gibert, Mme Juste, M. Borderieux, M. Coplo et M. Dauron.
- A été réalisée l'apposition du panneau signalétique au centre de secours de Santranges subventionné par la commune.
- Le dossier ADAP du bar restaurant a été envoyé.
- Les travaux de l'entreprise Corporon au bar restaurant sont terminés.

- Le déroulement des travaux d'élagage est en cours et fait part du mécontentement d'un administré sur la façon de pratiquer l'élagage alors que le chantier n'est pas encore terminé. Devant ce mécontentement virulent, le conseil municipal décide de ne pas renouveler l'élagage l'année prochaine, et demandera donc aux riverains de bien vouloir élaguer eux même leurs branches dépassant sur le domaine public.

- Questions diverses :

M. le Maire demande à M. Coplo et M. Fleurier ce que pensent les riverains de la rue de Bretagne sur l'éventuel projet d'un aménagement de voirie dans leur rue. M. Fleurier informe que les riverains situés vers le début de la rue de Bretagne côté RD 751 ne se sentent pas concernés par les nuisances de vitesse. M. Coplo continue son enquête.

M. Coplo demande pourquoi le ramassage des poubelles n'a pas eu lieu jeudi dernier, Monsieur le Maire explique que la collecte a été décalée à cause du jour férié et qu'il y eu un problème de communication au niveau du syndicat.

M. Borderieux informe que les travaux de l'entreprise Dufour sont en cours au bar restaurant (salle de bain du logement) et aux ateliers municipaux (création d'une douche).

Mme Cadete informe que l'association de son mari organise une exposition de Légo à la salle des Fêtes le week-end prochain.

Mme Gibert rappelle que le concert de Noël à l'église aura lieu dimanche 27 novembre à 15h30 et le spectacle pour les enfants dimanche 11 décembre à 16h.

La séance est levée à 20h50.

Pascal Viguié
Le Maire
Le 2/12/16

